

**SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022**

**OBJETS INSCRITS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES  
DE L'ANCIEN HÔPITAL DE PAMIERS – DÉPÔT AU PROFIT  
D'EIFFAGE**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 1 Procurations : 5	Pour : 24 Contre : 8 Abstentions : 0	2-7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI – Michel RAULET – Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Françoise PANCALDI à Xavier FAURE – Audrey ABADIE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Jean GUICHOU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES à Xavier MALBREIL - Françoise LAGREU CORBALAN à Anne LEBEAU.

Absent excusé : Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire indique que dans le cadre du projet de création d'une Résidence Services Sénior sur le site de l'ancien hôpital, il est prévu de maintenir sur le site, des objets inscrits au titre des monuments historiques, appartenant à la ville de Pamiers. Il s'agit :

- des plaques des « donateurs » qui seront incluses dans un espace mémoriel, à l'intérieur du bâtiment projeté ;
- de la statue de Saint Vincent conservée dans la cour d'honneur, devant l'escalier monumental et son fronton (ces derniers eux-mêmes conservés en place),
- du haut relief présent sur le fronton de l'entrée magistrale.

Il est convenu entre la ville de Pamiers et la société EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE que ces objets resteront la propriété de la ville de Pamiers, déposés dans le patrimoine de la société EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE.

La société EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE, consent et accepte la mise en dépôt de ces objets sur sa future propriété.

Il est proposé au conseil d'approuver la mise en dépôt auprès de la société EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE, représentée par son Directeur Monsieur Laurent REGNIER dont le siège social est domicilié 1 rue du Lieutenant Guy Dedieu – BP 23096 à Toulouse (31025 CEDEX), avec faculté de substitution au profit de toute autre société poursuivant le même projet, des plaques des donateurs et de la statue Saint-Vincent de l'ancien hôpital de Pamiers – objets inscrits au titre des monuments historiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Vu la délibération numéro **2-5 du conseil municipal du 28 juin 2022** approuvant la cession d'une partie de l'ancien hôpital de Pamiers, d'une superficie d'environ 3.830m<sup>2</sup>, sis place Saint Vincent à Pamiers (09100), issus des parcelles cadastrées section K numéros 2876 (en partie), 2914 (en partie), 2916 (en partie) et 3117 (en partie), d'une contenance cadastrale actuelle de 8.746m<sup>2</sup>, et d'une surface de plancher d'environ 5.000m<sup>2</sup>, au profit de la société EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE, au prix de trois-cent-mille euros (300.000,00€) ;

Vu la délibération n° **1-6 du conseil municipal du 20 septembre 2022** formant désaffectation et déclassement par anticipation du domaine public de l'immeuble dénommé « ancien hôpital » ;

Vu la délibération n° **2-6 du conseil municipal du 25 octobre 2022** approuvant la vente d'une partie de l'ancien hôpital de Pamiers, d'une superficie d'environ 3.618m<sup>2</sup>, sis place Saint Vincent à Pamiers (09100), issus des parcelles cadastrées section K numéros 2914 (en partie), 2916 (en partie) et 3117 (en partie), d'une contenance cadastrale actuelle de 8.503m<sup>2</sup>, et d'une surface de plancher d'environ 5.000m<sup>2</sup>, au profit de la société EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE, au prix de trois-cent-mille euros (300.000,00€) ;

Vu la convention de dépôt ci-annexée ;

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve la mise en dépôt auprès de la société EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE, représentée par son Directeur Monsieur Laurent REGNIER dont le siège social est domicilié 1 rue du Lieutenant Guy Dedieu – BP 23096 à Toulouse (31025 CEDEX), avec faculté de substitution au profit de toute autre société poursuivant le même projet, des plaques des donateurs et de la statue Saint-Vincent de l'ancien hôpital de Pamiers – objets inscrits au titre des monuments historiques.

**Article 2 :** Approuve les modalités du projet de convention de dépôt ci-annexée.

**Article 3 :** Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la présente.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le **31 OCT. 2022**  
après transmission en Préfecture le **31 OCT. 2022**  
après publication le **- 2 NOV. 2022**  
ou après notification le

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 31 octobre 2022

P/Le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Xavier FAURE

